Annexe 1

AIX-EN-PROVENCE

Nature des travaux	N° du dossier	Dépense subventionnable (HT)	Taux	Subvention
Accessibilité des services publics aux personnes à mobilité réduite - Tranche 2017 (coût réel : 685.403 € HT) PFP : Métropole 205.621 € (30% sur DS 685.403 €) Etat 154.162 € (22,49% sur DS 685.403 €)	007139	400 000 EUR	30 %	120 000 EUR
TOTAL		400 000 EUR		120 000 EUR

AURONS

Nature des travaux	N° du dossier	Dépense subventionnable (HT)	Taux	Subvention
Travaux de mise en accessibilité de la mairie PFP : aucun autre financement	007422	42 886 EUR	50 %	21 443 EUR
Diagnostic préalable aux travaux d'accessibilité de la mairie, de l'école et de la salle polyvalente PFP : aucun autre financement	007420	8 100 EUR	80 %	6 480 EUR
TOTAL	-	50 986 EUR		27 923 EUR

ENSUES-LA-REDONNE

Nature des travaux	N° du dossier	Dépense subventionnable (HT)	Taux	Subvention
Mise aux normes d'accessibilité des équipements recevant du public : Hôtel de ville, complexe sportif, maison pour tous, médiathèque, église et le jardin rouge - 2ème phase PFP : aucun autre financement	006029	199 863 EUR	50 %	99 932 EUR
TOTAL	-	199 863 EUR		99 932 EUR

Commission permanente du 15 sept 2017 - Rapport n° 182 GIGNAC-LA-NERTHE

Nature des travaux	N° du dossier	Dépense subventionnable (HT)	Taux	Subvention
Mission de diagnostic d'accessibilité du bar le Futuria et élaboration des autorisations de travaux avec déclarations préalables et dérogations PFP: aucun autre financement	007480	12 260 EUR	80 %	9 808 EUR
TOTAL		12 260 EUR		9 808 EUR

GRAVESON

Nature des travaux	N° du dossier	Dépense subventionnable (HT)	Taux	Subvention
Mise aux normes PMR des bâtiments communaux suivants : arènes, salle polyvalente, tennis et mairie PFP : aucun autre financement	005866	102 807 EUR	50 %	51 404 EUR
TOTAL		102 807 EUR		51 404 EUR

LA BOUILLADISSE

Nature des travaux	N° du dossier	Dépense subventionnable (HT)	Taux	Subvention
Etude pour la mise en accessibilité de la crèche et de l'école Paul Eluard PFP : aucun autre financement	005901	31 180 EUR	80 %	24 944 EUR
TOTAL		31 180 EUR		24 944 EUR

LE PUY-SAINTE-REPARADE

Nature des travaux	N° du dossier	Dépense subventionnable (HT)	Taux	Subvention
Travaux d'accessibilité des ERP et IOP – 2ème tranche PFP : Etat 54.160 € (40%)	006624	135 400 EUR	30 %	40 620 EUR
TOTAL		135 400 EUR		40 620 EUR

PEYROLLES-EN-PROVENCE

Nature des travaux	N° du dossier	Dépense subventionnable (HT)	Taux	Subvention
Travaux d'accessibilité au foyer du 3ème âge et de cheminement dans le cimetière PFP : Métropole 23.888 €	005920	153 204 EUR	50 %	76 602 EUR
TOTAL		153 204 EUR		76 602 EUR

ROGNES

Nature des travaux	N° du dossier	Dépense subventionnable (HT)	Taux	Subvention
Travaux d'accessibilité des services publics : Hôtel de Ville, groupe scolaire Verrier, crèche, église, salle des associations, fleuriste PFP : aucun autre financement	007641	138 216 EUR	50 %	69 108 EUR
TOTAL		138 216 EUR		69 108 EUR

SAINT-CHAMAS

Nature des travaux	N° du dossier	Dépense subventionnable (HT)	Taux	Subvention
Mise en accessibilité du centre aéré la Recampado et au stade du Molleton PFP : Région 30% (36.619 €)	006406	132 065 EUR	40 %	52 826 EUR
TOTAL		132 065 EUR		52 826 EUR

VENTABREN

Nature des travaux	N° du dossier	Dépense subventionnable (HT)	Taux	Subvention
Travaux d'accessibilité de six bâtiments recevant du public et d'un terrain de loisirs (cout réel : 219.766 € HT) PFP : Etat 87.906 € (40% sur m.s. de 219766 € HT)	006445	200 000 EUR	30 %	60 000 EUR
TOTAL		200 000 EUR		60 000 EUR

TOTAL GENERAL	1 555 981 EUR	633 167 EUR
---------------	---------------	-------------

Commission permanente du 15 sept 2017 - Rapport n° 182



Direction de la vie locale
Service des communes

Annexe 2

Commission Permanente du 15 septembre 2017

Rapport n° 40412

Type d'aide : Aide du Département à l'accessibilité des services publics aux

Bénéficiaire : diverses communes

		Montant de l'AP	Total affecté	Montant de l'affectation complémentaire
AP	2017 - 24007 D	1 500 000 €	- €	633 167 €
OPERATION	201724007			
Déta	1			
dont I	3 204-71-204141		- €	41 232 €
dont I	3 204-71-204142		- €	591 935 €

Première Commission Permanente adoptant une affectation concernant cette autorisation de programme.